

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2023-09/53C

Objet : RAPPORT D'ACTIVITE DE L'EPCI POUR L'ANNEE 2022.

L'an deux mille vingt-trois, le 27 septembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	29
En exercice :	37		Contre :	0
Présents :	22		Abstention :	0

Présents : Eliane BERDAGUER, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Pascale GUICHARD, Valérie LISSARRE, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Jean ROMEO, Pierre ROSSIGNOL, Louis SALA, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Sylvie TORRES, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents excusés ayant donné procuration : Dominique ANDRAULT donne pouvoir à Jean ROMEO
Danielle CULAT donne pouvoir à François BONNEAU
Jean GAUZE donne pouvoir à Anne-Marie PEGAR-BOIX
Marie-Thérèse NEGRE donne pouvoir à Thierry DEL POSO
Robert OLIVE donne pouvoir à Colette ROIG
Manon SABARDEIL donne pouvoir à Pierre ROSSIGNOL
Suzanne SICARD donne pouvoir à Thierry SOLDÀ

Absents excusés : Stéphane CALVO, Myriam DARDENNE, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Ange GARCIA, Christophe MANAS, Angèle PEREZ, Thierry SIRVENTE.

Secrétaire de séance : Katia ROMAGOSA

Date de convocation : 20 septembre 2023

Le Président expose à l'Assemblée,

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose qu'un rapport annuel sur l'activité de l'Etablissement Public doit être établi afin de retracer son activité au cours de l'année N-1.

Le Conseil de Communauté doit en prendre acte.

Ce rapport doit ensuite être transmis aux maires de chaque commune membre qui le présentent à leur conseil municipal respectif.

Ainsi le rapport de l'année 2022 est présenté au Conseil Communautaire.

EN CONSEQUENCE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

Vu l'article L 5211-39 du CGCT,
Entendu le rapport d'activité de l'Etablissement Public de 2022,

↳ **PREND ACTE** dudit rapport,

↳ **DIT QUE** le rapport sera transmis aux maires de chaque commune membre afin d'être présenté en conseil municipal,

↳ **DIT QUE** le rapport sera annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

